

Manière d'associer les laïcs aux travaux de la Conférence des évêques de France. (GT 7)

Les évêques réunis en Assemblée accueillent avec gratitude l'ensemble des propositions et des annexes du groupe de travail 7. Tous les trois ans, une assemblée de type synodal de l'Église en France sera convoquée (évêque + 2 participants par diocèse).

Ce point est consécutif au Groupe de travail n°7, avec le titre ci-dessus. Il était énoncé dans le communiqué final de l'Assemblée plénière du 31 ars 2023.

Le suivi a été assuré par le secrétaire général adjoint de la CEF, Ambroise Laurent, Madame Dominique Royer, membre du trio de suivi, et Mgr Laurent Ulrich, membre du Conseil permanent de la CEF.

En réalité, l'essentiel de l'avancée de ce sujet s'est trouvé contenu dans les allers-retours entre la CEF et la Curie romaine au sujet des nouveaux statuts de la CEF concernant le statut exact de cette « session triennale », titre finalement reconnu.

Une session « point d'étape et évaluation des mesures contre les violences » de la CEF, consécutives aux 9 groupes de travail institués après le rapport de la CIASE, donnera une première image de ce que pourrait être une telle session triennale ; mais celle-ci est comme une assemblée exceptionnelle.

La mise en œuvre de la première session triennale incombera à la prochaine présidence de la CEF, à élire à l'assemblée plénière du mois d'avril 2025.

LAURENT ULRICH
Archevêque de Paris
